



Approche globale du bien-être animal porc

Contexte

Depuis le 1er janvier, un référent bien-être animal doit être nommé dans chaque élevage, pour toutes les productions, et quelle que soit la taille de l'élevage. Un parcours de formation est obligatoire pour les référents des élevages de porcs. Le décret N° 2020-1625 du 18/12/2020 impose que tous les élevages aient désigné un référent BEA (Bien Être Animal) à compter du 01/01/2022, chargé de sensibiliser au BEA les personnes en contact avec les animaux (chef d'exploitation ou salarié) et l'arrêté du 21/12/2021 rend obligatoire un parcours de formation. La MRE se mobilise pour accompagner les éleveurs dans ce dispositif de formation et propose des formations labellisées "bien-être animal", portant sur une approche globale : la relation homme-animal, les techniques d'élevages à partir desquelles il est possible d'aborder la question du bien-être.

- **DATES :** 13 avril 2026
- **DURÉE :** 7 heures
- **LIEU :** Manosque
- **PRÉ-REQUIS :** Aucun
- **COÛT PÉDAGOGIQUE :**
 - Ayant droit VIVEA = 0 €
 - Autre public = 210 €
- **MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES :**
 - Exposés en salle, échanges avec les formateurs
- **CONTACT :** Anne BAFFERT
 - 📞 06.79.88.11.16
 - ✉ formation@mre-paca.fr

Objectifs de formation

Appréhender le Bien-être en élevage. Comprendre les enjeux du bien-être en élevage. Connaître et comprendre les spécificités comportementales du porc. Comprendre et mettre en œuvre les outils de mesures en élevage. Comprendre l'importance de la relation homme animal. Être capable de mettre en place sur son exploitation, des mesures correctives.

Contenus pédagogiques

- Connaître les fondamentaux en bien-être animal
- Connaître et satisfaire les besoins des animaux
- Comprendre l'importance de la relation homme animal
- Concevoir son plan d'action adapté à son élevage

Modalités d'évaluation

- Quizz d'évaluation des connaissances en fin de formation
- Questionnaire de satisfaction en fin de formation

Finalisation du parcours de formation

Le Parcours de formation comprend un module en « distanciel » de 2 h : www.formation-referent-bien-etre-animal.fr